

ces dépenses seront plus tard d'un grand rapport pécuniaire. C'est l'intention du gouvernement d'accorder un certain nombre de baux à ceux qui voudraient construire des villas, en suivant les instructions du surintendant, afin qu'il n'y ait pas de constructions de nature à défigurer le parc. Ces loyers rapporteront une jolie somme. Dans le village de Banff il y a une demande continue de lots. Des lots vendus dans les derniers mois ont rapporté \$4,000 et plus.

M. JONES (Halifax) : Quelles sont les autres dépenses qu'on a l'intention de faire à cet endroit ? Ou bien, ce crédit est-il pour une dépense finale ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Je crois qu'en substance cette somme suffira pour terminer le parc. Sans doute, tous les ans de nouvelles améliorations seront suggérées pour l'embellir.

M. MITCHELL : Quelle est l'étendue du parc ?

Sir JOHN A. MACDONALD : 20,000 acres.

M. MITCHELL : Je suppose que l'honorable ministre a l'intention d'élever dans le parc toutes sortes d'animaux sauvages, tels que des ours, des chèvres de montagne, etc.

Sir JOHN A. MACDONALD : Nous devons nous adresser au parlement pour un acte spécial à cette fin.

Somme additionnelle nécessaire pour couvrir les dépenses relatives à la commission chargée du règlement des réclamations des Métis dans les Territoires du Nord-Ouest..... \$5,000.

Sir CHARLES TUPPER : Je désire modifier ce crédit en ajoutant les mots : " y compris \$500 à N. O. Côté pour services rendus comme commissaire." Comme la nature des travaux de la commission des Métis était très compliquée, il était impossible d'évaluer la somme nécessaire sous ce chef. Les travaux ont été plus ardues qu'on le prévoyait, et la commission a dû visiter un certain nombre de localités qu'on n'avait pas prévus. Ce crédit est demandé pour couvrir les frais supplémentaires, y compris les \$500 à payer à M. Côté, qui a rendu de précieux services comme collègue de M. Goulet.

Pour payer A. J. McKenzie, contrôleur des douanes de Sa Majesté à Hamilton, une allocation en sus de ses appointements pour ses services comme percepteur intérimaire, du 1er novembre 1887 au 1er janvier 1888. \$1,237.50.

M. PATERSON (Brant) : Est-ce le monsieur qui a rempli ces fonctions pendant deux ou trois ans ?

M. BOWELL : Oui. C'est la différence entre ses propres appointements et ceux du percepteur. Il a rempli ces fonctions d'une manière tout à fait satisfaisante.

M. PATERSON (Brant) : Pourquoi alors a-t-il été réduit.

M. BOWELL : Il n'a pas été réduit, il a toujours été contrôleur. Durant la vacance, on lui demanda de se charger des fonctions du percepteur jusqu'à la nomination d'un nouveau percepteur.

M. PATERSON (Brant) : Il n'eut été que juste de le maintenir dans cette position, puisqu'il en avait rempli les fonctions d'une manière si satisfaisante pendant deux ans et demi, et de n'en pas nommer un autre.

M. BOWELL : Ça c'est une autre question.

M. BROWN : M. McKenzie était un fonctionnaire très capable, et j'ai fait ce que j'ai pu pour lui obtenir non seulement ce qui lui a été alloué, mais le double de cette somme. J'ai eu beaucoup de difficulté à obtenir ce que je voulais de mon honorable ami, pour M. McKenzie ; il ne voulut pas donner plus, et je suis reconnaissant pour ce qu'il a fait.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je suis enchanté d'entendre ce témoignage de la part de l'honorable député, mais je ne suis pas enchanté d'apprendre qu'un homme qui remplissait la charge aussi bien ait dû faire place à un étranger.

Sir JOHN A. MACDONALD

Je me serais attendu à voir l'honorable député d'Hamilton user de son influence pour empêcher cela. Est-il possible que l'honorable député ait voulu écarter un rival dangereux. La chose a l'air louche.

M. BROWN : Je n'ai jamais eu de désir semblable, et je suis heureux de rendre justice à l'homme qui fait l'objet de ce débat.

M. PATERSON (Brant) : Cependant, il n'en reste pas moins acquis qu'un fonctionnaire qui d'après l'honorable ministre des douanes et l'honorable député de Hamilton, a exercé pendant deux ans et demi la charge de percepteur de la façon la plus satisfaisante a dû, malgré cela, céder la place qu'il occupait si dignement à un homme qui, je dois le dire, ne connaît rien des affaires, car je crois que c'est un avocat. Il se peut que cet acte n'ait pas été seulement une injustice pour lui, mais aussi la cause d'une perte sérieuse possible pour mon respectable ami d'Hamilton, car le résultat de la nomination de cet étranger a été qu'il a fallu trouver un autre représentant pour la ville d'Hamilton, et qu'on a dû forcer mon honorable ami à s'absenter de ses affaires et assister à la session pendant trois mois, quant il aurait dû être chez lui. Il eut mieux valu que le ministre des douanes n'eut pas tenu compte du fait que M. McKenzie était d'une couleur politique différente de la sienne, et lui eut permis d'occuper en permanence la position qu'il occupait si bien.

M. MILLS (Bothwell) : Il est à regretter que ce fonctionnaire auquel le ministre propose de donner une gratification à laquelle il a droit moralement, sinon légalement, n'ait pas gardé le poste qu'il avait occupé si efficacement pendant deux ans et demi. Tous ceux qui connaissent M. McKenzie savent qu'il est parfaitement au courant des affaires du commerce, et qu'il n'y a peut-être pas dans tout le service des douanes, aujourd'hui, un homme plus compétent pour être percepteur de la douane. Il a été marchand pendant plusieurs années, et il connaît à fond tous les devoirs d'un percepteur. Aujourd'hui le ministre choisit un avocat pour le mettre au-dessus de M. McKenzie. D'après les apparences, on n'avait d'autre raison pour nommer le percepteur actuel, que celle de débarrasser le député de Hamilton d'un concurrent. Cela semble être la seule raison de cette nomination. Il y a plusieurs positions qu'un avocat peut remplir, mais qui sont fermées aux gens en dehors de la profession, et c'est un acte d'extrême discourtoisie de remercioier de cette manière un homme aussi versé que M. McKenzie dans le commerce du pays, aussi compétent dans les devoirs d'un percepteur de douane, et qui avait rempli ces fonctions, à la demande du gouvernement pendant deux ans et un quart. Pour agir ainsi, on n'avait aucune raison, si ce n'est que M. McKenzie appartient à un parti politique différent de celui du ministre des douanes. Ce dernier dit que M. McKenzie a agi comme percepteur pendant deux ans et quart. Pourquoi l'a-t-on maintenu si longtemps dans ce poste ? S'il était compétent pendant cette période, il pouvait également remplir ces fonctions pendant deux autres années et quart, même deux fois cette période. Pourquoi le ministre a-t-il laissé cet emploi vacant aussi longtemps ? Était-ce parce qu'il avait promis la position à un homme qui était alors membre de cette Chambre ? Quelle position ce député occupait-il à l'égard du gouvernement à cette époque ? Était-il en état de donner un vote indépendant ? Non ; pendant tout ce temps il n'a été que l'instrument du gouvernement. Depuis le jour où le ministre lui a laissé entendre qu'il serait nommé à ce poste, il n'était plus un membre indépendant de cette Chambre, et il n'était plus apte à remplir les devoirs de sa charge. Si la promesse lui avait été faite, s'il savait qu'il devait occuper cet emploi, il était légalement inhabile à siéger.

M. BROWN : C'est le meilleur percepteur que nous ayons jamais eu.